

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DEVE 140 Budget participatif - Végétalisation du toit-terrasse du Marché alimentaire Saint Martin.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget participatif 2015 et le projet localisé « Végétalisation du toit du marché Saint-Martin » ;

Vu la convention d'occupation du domaine public du 13 février 2019, signée par la société Sous-les-Fraises et la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2015 DEVE 137 du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;

Vu la décision unanime du jury en date du 8 octobre 2018 désignant la société Sous-les-Fraises lauréate de l'appel à projets pour la végétalisation de la toiture du marché Saint-Martin dans le 10^e arrondissement ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Sous-les-Fraises dans le cadre du budget participatif ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention entre la Ville de Paris et la société Sous-les-Fraises pour son projet de végétalisation de la toiture du marché Saint-Martin (10^e) est approuvée, et la Maire de Paris est autorisé à la signer.

Article 2 Une subvention de 43 389 euros est attribuée à la société Sous-les-Fraises pour son projet « L'Agri Lab du marché Saint-Martin ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, sous réserve de disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO